

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

DELIBERATION N° 28
 Date : MARDI 23 JUIN 2026

Rapporteur :
 Monsieur Dominique BAERT,
 Président du CCAS.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2026 ;

L'activité du service d'aides à domicile nécessite une adaptation des moyens humains. Il apparaît ainsi nécessaire, d'une part, d'augmenter le cycle horaire de certains agents titulaires à temps non complet afin de l'adapter à leur activité effective et aux besoins du service et, d'autre part, de pérenniser certains emplois par le recrutement de contractuels actuellement en poste.

En conséquence, l'Administration propose au Conseil d'Administration de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2026, selon les modalités présentées ci-après :

1. CREATION de postes :

GRADE	Effectif théorique actuel	Effectif réel	Nouvel effectif théorique
Filière médico-sociale			
Agent social à temps non complet (27 heures)	0	0	10
Agent social à temps non complet (25 heures)	0	0	6

2. SUPPRESSION de postes :

GRADE	Effectif théorique actuel	Effectif réel	Nouvel effectif théorique
Filière médico-sociale			
Agent social à temps non complet (20 heures)	16	13	5
Agent social à temps non complet (17heures 30)	3	2	2

S'il advient que les postes devenaient vacants, une publicité sera infructueuse de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel de droit public dans les conditions fixées à l'article L.332-8-2° ou L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau équivalent à ceux nécessaires à la prise de poste ou d'une expérience professionnelle confirmée dans le secteur concerné.

Les dépenses correspondantes seront prévues au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice en cours, relatif aux dépenses du personnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux



Wattrelos, le 23/06/2026
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

MARDI 23 JUIN 2026 – 15h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à quinze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-six, soit trois jours francs auparavant.

Présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Mesdames, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Evelyne VANDAMME, Jocelyne LEFEVRE, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Messieurs, Tarik MEKKI, Pierre DESSAUVAGES, Patrick DUPONCHEEL,

Absence avec pouvoir :

Madame Vanessa BLICQ-PELAPRAT

Monsieur Daniel BALCAEN

Absence sans pouvoir :

Madame Nathalie SPRIET

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.